



Réseau Mondial des Projets sur le Travail Sexuel
Promouvoir la Santé et les Droits Humains

guide

COMMUNAUTAIRE

L'accès des
travailleuSEs du
sexuE à des services
de santé reproductive
et sexuelle complets





Introduction

L'accès à des services de santé reproductive et sexuelle complets est un droit humain fondamental. À travers le monde, les travailleurSEs du sexe¹ témoignent pourtant du manque de services et de traitements de santé reproductive et sexuelle, ce qui se traduit par des violations de leurs droits humains. Afin d'identifier les besoins des travailleurSEs du sexe en matière de santé reproductive et sexuelle ainsi que les obstacles qu'elles/ils rencontrent dans l'accès à ces services, NSWP a poursuivi un travail de recherche dans dix pays différents et mené une consultation en ligne auprès de ses membres.

Le droit international en matière de santé reproductive et sexuelle

Le droit à la santé reproductive et sexuelle est protégé par de nombreux instruments de défense des droits humains. L'Outil de mise en œuvre pour les travailleurSEs du sexe (SWIT), produit en 2013, offre des directives pour la mise en œuvre de services de santé reproductive et sexuelle destinés aux travailleurSEs du sexe. Ces services devraient inclure :

- Des programmes de prévention et de traitement du VIH et des IST.
- La planification familiale et du conseil en matière de contraception.
- Un accompagnement de la grossesse des femmes.
- Une prise en charge des femmes qui souhaitent se faire avorter et des soins après avortement.
- Le dépistage du cancer de l'appareil reproducteur.
- Une prise en charge des personnes victimes d'agressions sexuelles.
- Des traitements hormonaux (et/ou la chirurgie esthétique) et un service de conseil pour les personnes transgenres travailleurSEs du sexe.

La prestation des services de santé reproductive et sexuelle

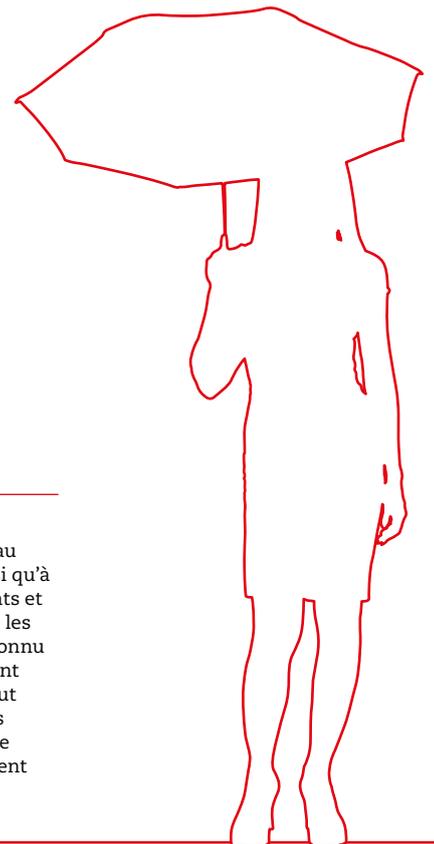
Des services limités

Dans le secteur de la santé publique, les travailleurSEs du sexe sont communément considérés comme des « vecteurs de maladies ». Les services proposés se concentrent donc davantage sur le VIH et les IST que sur des services de santé reproductive et sexuelle complets. Les services de santé proposés sont limités et les programmes de santé communautaires manquent de financements.

Des services éparpillés ; des soins offerts séparément

Les services de santé reproductive et sexuelle sont rarement intégrés ce qui oblige les travailleurSEs du sexe à se déplacer dans plusieurs endroits en fonction de leurs besoins. Cela peut entraver le suivi des traitements ; celles et ceux qui décident, malgré tout, de se déplacer sont confrontés à une perte de revenus puisqu'ils/elles ne peuvent pas travailler.

L'accès à des services de santé reproductive et sexuelle complets est un droit humain fondamental. À travers le monde, les travailleurSEs du sexe témoignent pourtant du manque de services et de traitements de santé reproductive et sexuelle, ce qui se traduit par des violations de leurs droits humains.



1 Note du traducteur : Dans ce document la forme féminine est délibérément ajoutée au masculin du substantif « travailleur » ainsi qu'à d'autres substantifs, adjectifs, déterminants et participes passés de façon à ne pas rendre les femmes « invisibles » sachant qu'il est reconnu que la majorité des travailleurs du sexe sont des femmes. Cette décision n'a pas pour but d'exclure les travailleurs du sexe, hommes ou transgenres, mais d'inclure au contraire une majorité, tout en restant stylistiquement cohérent et lisible.



La contraception, l'avortement et la stérilisation

Dans de nombreuses régions, l'accès des travailleuses du sexe à la contraception et à la planification familiale est limité. Les femmes ont un accès limité aux moyens de contraception, rencontrent des difficultés dans la négociation des préservatifs et sont particulièrement vulnérables à la violence sexuelle. Il est donc primordial qu'elles aient accès à l'avortement et aux soins après avortement. Dans les pays où il est difficile d'avoir un avortement dans de bonnes conditions, les femmes ont recours à des méthodes illégales qui peuvent entraîner des complications de santé à long terme et parfois même la mort. La stérilisation forcée ou coercitive, lorsqu'elle est pratiquée, constitue également une violation des droits humains.

Les hommes travailleurs du sexe

Les hommes travailleurs du sexe sont confrontés à une double discrimination du fait de leur profession et leur orientation sexuelle supposée. Cela entrave leur accès aux services de santé reproductive et sexuelle et les rend plus vulnérables au VIH. La plupart des programmes de santé reproductive et sexuelle qui sont proposés aux hommes travailleurs du sexe se limitent au dépistage et au traitement du VIH et des IST. Ils sont aussi souvent destinés aux hommes qui ont des rapports sexuels avec des hommes ou au grand public. Les hommes travailleurs du sexe sont confrontés à d'autres types de problèmes en lien avec la santé reproductive et sexuelle qui ne sont pas pris en compte : par exemple, l'infertilité, les troubles érectiles, le cancer de la prostate et de l'anus et les IST anorectales.

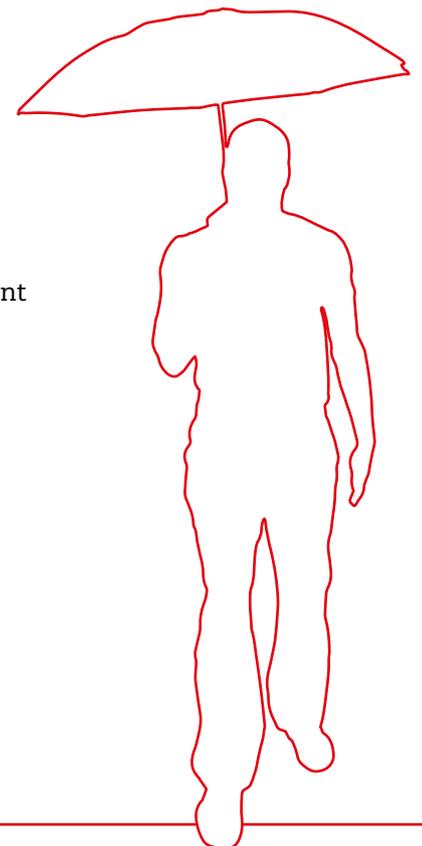
Les travailleurSEs du sexe transgenres

Les travailleurSEs du sexe transgenres sont très largement stigmatisés et discriminés – y compris par le personnel de santé des services destinés aux femmes cisgenres travailleuses du sexe – et ont des besoins spécifiques en matière de santé. Il existe peu de services adaptés aux personnes trans dans le monde. Puisqu'il existe peu de services bon marché et accessibles, de nombreux et nombreuses travailleurSEs du sexe transgenres ont recours à des méthodes informelles pour les injections de silicone, les traitements hormonaux et autres traitements... Des méthodes qui sont dangereuses pour leur santé.

Dans de nombreuses régions, l'accès des travailleuses du sexe à la contraception et à la planification familiale est limité.

Les obstacles à l'accès aux services de santé reproductive et sexuelle

Mis à part les services de lutte contre le VIH et les IST, la plupart des services de santé reproductive et sexuelle ne sont accessibles aux travailleurSEs du sexe que dans le cadre des services de santé publique ouverts au grand public. La plupart des travailleurSEs du sexe préfèrent utiliser les services proposés par les ONG mais à cause du manque de financements, on les renvoie souvent vers les centres de santé publique du gouvernement.





Être informée sur la santé reproductive et sexuelle

Dans certains contextes, les travailleurSEs du sexe et leurs clients ne savent presque rien de la santé reproductive et sexuelle ce qui montre bien qu'il est nécessaire de créer des programmes éducatifs sur ce sujet.

La criminalisation

La criminalisation du travail du sexe, directe ou indirecte, reste pour les travailleurSEs du sexe un des obstacles majeurs à l'accès aux services de santé reproductive et sexuelle. Les lois criminalisant l'exposition au VIH, la non-divulgaration du statut sérologique, la transmission du VIH, les activités sexuelles entre personnes du même sexe ou la sodomie peuvent aussi décourager les travailleurSEs du sexe de se rendre dans les services de santé reproductive et sexuelle.

L'assurance maladie et les papiers d'identité

La nécessité d'avoir une carte de séjour, des papiers d'identité et une assurance maladie valide entrave encore davantage l'accès aux services de santé reproductive et sexuelle, particulièrement pour les travailleurSEs du sexe migrantEs.

Le traitement et le dépistage obligatoires

Les politiques de dépistage et de traitement obligatoires du VIH et des IST (adoptées par de nombreux pays où le travail du sexe est légalisé ou criminalisé) violent les droits humains des travailleurSEs du sexe et alimentent la méfiance des travailleurSEs du sexe à l'égard du système de santé.

Les lois sur le consentement et la notification

Les lois qui imposent aux personnes qui se rendent dans les services de santé reproductive et sexuelle d'être accompagnées par leurs parents ou leur partenaire, d'avertir leurs parents ou leur partenaire ou d'obtenir leur consentement entravent aussi l'accès des travailleurSEs du sexe aux services de santé reproductive et sexuelle.

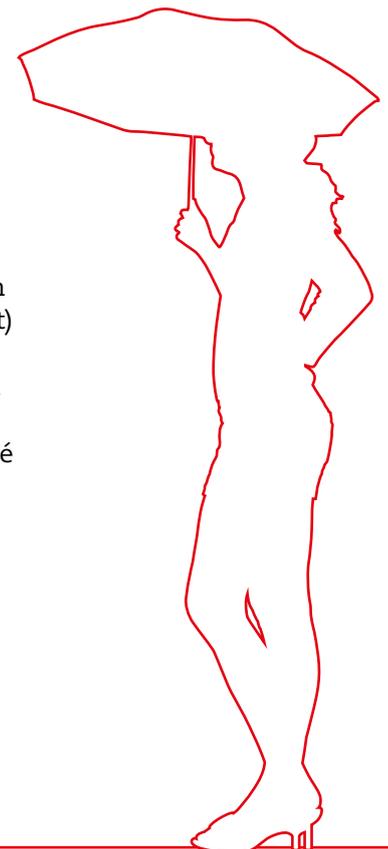
Les obstacles logistiques

D'autres facteurs d'ordre logistique font aussi obstacle à l'accès aux services de santé reproductive et sexuelle : des heures d'ouvertures pas assez flexibles, des services géographiquement difficiles à atteindre, une attente trop longue et le coût des services. Ces obstacles ont encore plus d'ampleur pour les individus qui habitent en dehors des grandes villes et dans des contextes où les ressources sont plus rares.

La stigmatisation et la discrimination

La stigmatisation entrave systématiquement l'accès aux services de santé reproductive et sexuelle. Dans la plupart des centres de santé reproductive et sexuelle, le personnel n'a pas été formé ou sensibilisé aux besoins sanitaires des travailleurSEs du sexe. Les travailleurSEs du sexe qui ont révélé leur profession (ou dont la profession a été révélée sans leur consentement) à des membres du personnel de santé ont indiqué qu'ils/elles avaient observé un changement dans leur attitude et/ou une baisse de la qualité des soins.

La criminalisation du travail du sexe, directe ou indirecte, reste pour les travailleurSEs du sexe un des obstacles majeurs à l'accès aux services de santé reproductive et sexuelle.





Les interventions à base communautaire

Plus les travailleurSEs du sexe sont impliqués dans les services et plus ces services seront acceptés par la communauté. Les travailleurSEs du sexe peuvent remplir (en fait, elles/ils le font déjà) de nombreuses fonctions au sein d'interventions de santé reproductive et sexuelle dirigées par la communauté. Elles/ils peuvent par exemple être pairs éducateurs/éducatrices, conseiller, développer et mettre en œuvre des formations, et construire des réseaux de professionnels vers qui les travailleurSEs du sexe peuvent être redirigés. Les travailleurSEs du sexe ont aussi parfois de l'expérience et des qualifications en tant que professionnel de santé ou manager de programmes et ne devraient être limités dans le rôle qu'ils/elles jouent.

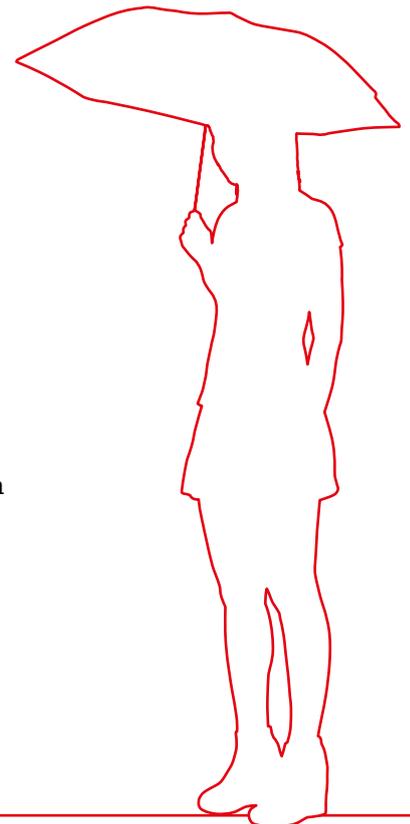
L'impact des financements

Les organisations communautaires jouent un rôle clé en facilitant l'accès des travailleurSEs du sexe aux services de santé reproductive et sexuelle. Pourtant, elles manquent de financements. Il est important que davantage de ressources soient mobilisées et que les organisations communautaires, les gouvernements et les donateurs coopèrent pour que plus de programmes de santé reproductive et sexuelle voient le jour.

Les recommandations

- Décriminaliser le travail du sexe, la transmission du VIH et les rapports sexuels entre personnes du même sexe et mettre fin à la « pathologisation » des identités transgenres.
- Éliminer les obstacles qui entravent l'accès des travailleurSEs du sexe migrantEs et des personnes sans preuve de revenu ou d'attestation d'emploi au système de santé publique.
- Mettre fin au dépistage et au traitement obligatoires et coercitifs du VIH et des IST.
- Prendre les mesures nécessaires pour lutter contre la stigmatisation et la discrimination des hommes et des femmes transgenres travailleurSEs du sexe au sein des services de santé reproductive et sexuelle.
- Financer et soutenir les services complets de santé reproductive et sexuelle et les programmes qui répondent aux besoins des travailleurSEs du sexe de tous les genres.
- Garantir que les services de santé reproductive et sexuelle destinés aux travailleurSEs du sexe adoptent une approche holistique qui ne se limite pas au dépistage et au traitement du VIH et des IST.
- Garantir un accès légal, sûr et bon marché aux services d'avortement et aux soins après avortement.
- Intégrer les services de santé reproductive et sexuelle aux services de lutte contre le VIH et les IST pour que les services soient tous concentrés dans un même lieu.
- Promouvoir des programmes éducatifs sur la santé reproductive et sexuelle auprès des travailleurSEs du sexe et de leurs clients.
- Financer en priorité les services de santé reproductive et sexuelle dont le modèle favorise l'autonomisation de la communauté.

Plus les travailleurSEs du sexe sont impliqués dans les services et plus ces services seront acceptés par la communauté.



Le Réseau mondial des projets sur le travail du sexe travaille avec des consultants régionaux, des consultants mondiaux et des informateurs clés nationaux dans le cadre de la stratégie qu'il adopte pour garantir que les revendications locales des travailleurSEs du sexe et des organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe soient entendues.

Les guides communautaires offrent un résumé du contenu des documents d'information du NSWP. De plus amples informations et références se trouvent dans les documents d'information qui les accompagnent.



Réseau Mondial des Projets sur le Travail Sexuel
Promouvoir la Santé et les Droits Humains

The Matrix, 62 Newhaven Road
Edinburgh, Scotland, UK, EH6 5QB
+44 131 553 2555 secretariat@nswp.org www.nswp.org/fr

Le NSWP est une société privée à but non lucratif et à responsabilité limitée.
Société No. SC349355

PROJET SOUTENU PAR :



Le NSWP fait partie du programme Bridging the Gaps : santé et droits pour les populations clés.

Nous travaillons en collaboration avec près de 100 organisations au niveau local et international pour un objectif commun : l'accès universel des populations clés (notamment les travailleurSEs du sexe, la communauté LGBT et les usagers de drogues) à la prévention, au traitement, aux soins et à du soutien approprié en matière de VIH et des IST.

Pour plus d'information (en anglais) veuillez cliquer : www.hivgaps.org.

